CONFERENCE – DEBAT

LA SANTE EN DANGER !

Lundi 11 mars 17h30 Bourse du Travail d'Arles

Entrée libre

Pour en parler avec vous :

Anne-Marie LESAGE, Secrétaire Générale et **Nicolas Poncet**, représentant du personnel, syndicat CGT de l'Hôpital d'Arles.

Christophe PRUDHOMME, Médecin urgentiste, en Île de France, porte-parole de la profession, syndicaliste CGT.

Dominique BONNET, Médecin, ancienne cheffe du service pneumologie de l'hôpital d'Arles, membre du bureau de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays d'Arles.

José BOSQUE, ancien directeur du CCAS d'Arles, représentant l'USR et l'UD CGT 13 au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie des BdR.

A l'invitation du syndicat CGT de l'Hôpital d'Arles et du collectif retraités de l'Union Locale CGT d'Arles.

La santé est un droit fondamental qui doit être garanti pour tous. La politique de santé doit être fondée sur la réponse publique aux besoins de tous et non sur des aspects « marchands ». Pour cela il faut bénéficier d'un suivi médical régulier et accéder aux meilleurs soins issus des dernières avancées des sciences et techniques avec une prise en charge à 100% par la sécurité Sociale.

Pourtant, le constat est unanime : l'offre de soin sur Arles et sa région est particulièrement altérée et n'échappe pas à la situation nationale.

L'hôpital :

Urgences en mode dégradée, absence d'urgence pédiatrique, qualité de la prise en charge médicale dévalorisée, forte proportion de médecins intérimaires. Fermetures de lits secteur psychiatrique. Manque de matériel, d'effectifs et conditions de travail aggravées. Les investissements sont consacrés à l'intégration d'une clinique privée.

Médecine de ville :

Elle n'est pas mieux lotie dans notre ville avec un nombre de généralistes qui passe de 58 à 39 en 5 ans, sans parler des spécialistes. On mesure ainsi les conséquences dramatiques du numerus clausus, limitant depuis les années 70, le nombre de postes de médecins ouverts aux concours. La France a aujourd'hui un nombre de médecins par habitants inférieur au Portugal.

Le grand âge :

La situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a suscité des rapports et des livres. La maltraitance institutionnelle a été à mainte reprise dénoncée et particulièrement dans les EHPAD privés à but lucratif, ORPEA a défrayé la chronique. Quelle est la situation dans les Bouches du Rhône?, quel rôle joue le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie?

Et pendant ce temps, pauvres patients, nous nous débattons avec Doctolib pour trouver un rendez-vous, quand on a la chance d'avoir un ordinateur, ou bien en composant désespérément une suite de chiffres sur le clavier de notre téléphone pour tenter de joindre une secrétaire ! En public, dans six mois, en privé, avec dépassement d'honoraires, c'est plus rapide ! Sans compter les déremboursements de médicaments et les augmentations de cotisations des mutuelles…

Pourtant **la Sécurité Sociale** ne souffre pas de trop de dépenses mais d'un détournement des recettes au profit des plus riches. En effet ce qui a pu être fait et mis en place à l'après-guerre avec un PIB très dégradé, aurait dû être maintenu et amélioré aujourd'hui avec un PIB multiplié par 5.3 pendant que la population l'a été de 1.6.

Arrêtons la casse du service public hospitalier et de la sécurité sociale. Non à une médecine à deux vitesses ! D'autres solutions existent en matière de financement de l'hôpital et de la santé. Tout comme il peut être mis en place localement des solutions dans des structures publiques, avec des médecins salariés, si possible rattachées à l'hôpital. Exigeons la mise sous contrôle public des secteurs de la santé et de l'action sociale (Hôpital, Centre de Santé, Médecine du travail, EHPAD).

« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » (Ambroise Croizat, Ministre des travailleurs 1945/1947 et créateur de le Sécurité Sociale, dont la retraite)

Contacts : - CGT Hôpital Arles cgt-hopital-arles@sfr.fr 04.90.49.29.70

- Collectif retraités UL CGT Arles retraites@cgtarles.fr 04.90.96.50.27